

COMMUNE DE CARISEY

CONSEIL MUNICIPAL

26 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION 21 MARS 2024

QUORUM : 5

PRESENTS

Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Jacqueline ROBINET, Josette ROUGET, André BLANCHARD, et Maryse DEPUYDT.

ABSENTS EXCUSÉS

Pascal LHOTE ayant donné pouvoir à Maryse DEPUYDT et Matthieu PAPPALÉPORÉ ayant donné pouvoir à Olivier VARIN.

ABSENT

Secrétaire de Séance : Maryse DEPUYDT

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION 2024-012

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal de Carisey, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION 2024-013

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après en avoir délibéré, hors la présence du Maire, Monsieur Pascal ETCHART, et à la majorité par décision du président suite à l'égalité des votes, 4 voix pour et 4 contre (Marie-Laure CAPITAIN, André BLANCHARD, Maryse DEPUYDT, Pascal LHOTE) :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|--------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| | ou déficits (3) | ou excédents (3) | ou déficits (3) | ou excédents (3) | ou déficits (3) | ou excédents (3) |
| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | | |
| Résultats reportés | 05/04/2022 | -43 375.20 € | | 107 955.27 € | | 64 580.07 € |
| Résultats affectés | 05/04/2022 | | 57 857.20 € | | 57 857.20 € | |
| Opérations de l'exercice | 122 033.23 € | 123 597.35 € | 272 893.59 € | 338 460.49 € | 394 926.82 € | 462 057.84 € |
| TOTAUX | 122 033.23 € | 80 222.15 € | 330 750.79 € | 446 415.76 € | 452 784.02 € | 526 637.91 € |
| Résultats de clôture | | -41 811.08 € | | 115 664.97 € | | 73 853.89 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION 2024-014

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Considérant qu'il est nécessaire de valider l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 65 566.90 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 50 098.07 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 115 664.97 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -41 811.08 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E -41 811.08 €

AFFECTATION = C =G+H 115 664.97 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 41 811.08 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 73 853.89 €

8.3 VOIRIE

DELIBERATION 2024-015

ROUTE DE FLOGNY : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMEMDES DE POLICE

Le Conseil Municipal de Carisey, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, 1 contre (André BLANCHARD).

RETIENT la proposition de l'entreprise MANSANTI d'un montant de 11 932 € € H.T. soit 14 318.40 € TTC.

SOLLICITE du Conseil Département de l'Yonne une aide de l'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de Police relatives à la circulation routière Priorité 3 « Opérations d'aménagement visant à réduire la vitesse en agglomération » au taux de 50 %.

ARRETE le Plan de financement ainsi qu'il suit :

COUT DE L'AMENAGEMENT DE SECURITE H.T.11 932 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL Amendes de Police (50 % du H.T)... 5 966€

COMMUNE Fonds Propres..... 5 966€

AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibérations envoyées en Préfecture pour contrôle de légalité le 28 mars 2024

Auteur de l'acte : ETCHART Pascal, Maire

Affiché et mis en ligne 29 mars 2024

